

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1742

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 11**

À l'alinéa 5, après le mot :

« mentionnés »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase :

« aux articles L. 213-1 et L. 752-4 à la demande du travailleur indépendant. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.